



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux le 28 février , à vingt-heures quinze, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes, sous la présidence de Gilles BURGEVIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal :22/02/2022

PRESENTS : MM. BURGEVIN G. - ASSELIN J-C. - MOTTEREAU V. - ROLLION F. - MARCHAND P. - PLOTTON C. - VIEILHOMME B. - PACQUIGNON B. - MACRON L. - PELLETIER I. - BOIZEAU-QUEVRE N. - SOUESME F. - COURTES U. - PINÇON M. - GASNIER G. - QUELIN M.

ABSENTS : MM. FERREIRA F.(pouvoir à QUELIN M.) - EPIN Y.(pouvoir à MARCHAND P.) - HALL S. (pouvoir à BURGEVIN G.).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.
Monsieur Mathieu QUELIN a été élu secrétaire de séance.

I.- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 24 JANVIER 2022

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

II. - LOYER DU CABINET MEDICAL- 17 AVENUE DE L'ABBAYE

Monsieur le Maire expose :

Le cabinet médical, situé au 17 avenue de l'Abbaye est occupé depuis le 01/04/2008 (bail de 6 ans reconductible).

Le montant initial du loyer a été fixé à 550 €.

Par délibération du 15/12/2015, le loyer a été fixé à 600 € pour une période de 5 ans (du 01/01/16 au 31/12/2021) sans application de la révision annuelle.

Le Conseil Municipal est invité à se positionner sur le montant du loyer à compter du 01/01/2022 (pour info le bail actuel court du 01/04/2020 au 31/03/2026) et sur l'application ou non de la révision.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

- **SE PRONONCE** pour un maintien du montant du loyer à 600 € mensuel
- **SE PRONONCE** pour l'application de la révision du loyer, tel que défini dans l'avenant au bail en date du 21 septembre 2016, à compter de 2022.

III. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
MISE A JOUR AU 01.04.2022

Il est proposé de modifier le temps de travail d'un agent du service technique (+ 4h hebdo soit un TNC de 28/35eme), à compter du 01/04/2022.

Le poste correspondant doit être créé : Adjoint technique 2eme classe à 28/35eme et le poste à 24/35eme supprimé.

Il est également précisé qu'une disponibilité pour convenances personnelles d'un an a été acceptée par l'Autorité Territoriale, à compter du 16/03/2022.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'avis de principe du CT du GDG du Loiret en date du 05 février 2019,

Vu la délibération en date du 20 décembre 2021 approuvant le tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune,

Considérant l'organigramme de la Commune de Saint-Benoît-sur-Loire,

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01r avril 2022, comme suit :

Catégorie	Grade	Durée hebdo du poste*	Fonction	Postes pourvus **		Postes non pourvus	
				Statut de l'agent	Sexe	Depuis quelle date	Motifs
Service Général							
B	Rédacteur ppal 2è cl	TC	Directrice des Services	T	F		
Service Administratif							
B	Rédacteur ppal 2è cl	TC	Agent d'accueil qualifié	T	F		
C	Adjoint adm ppal 2è cl	TC	Agent d'accueil	T	F		
C	Adjoint adm ppal 2è cl	TNC 32/35è	Agent comptable	T	F		
C	Adjoint adm	TC	Agent comptable			19/01/2015	disponibilité
C	Adjoint adm	TNC 17,30/35è	Agent d'accueil APC	T	F		
Service Scolaire et Périscolaire							
C	ATSEM ppal 1re cl	TC	ATSEM	T	F		
C	ATSEM ppal 1re cl	TNC 29/35è	ATSEM	T	F		
C	Adjoint tech ppal 2è cl	TNC 32/35è	Aide ATSEM et service périscolaire	T	F		
C	Animateur Territorial 2è cl	TNC 18,30/35è	Directeur Service Périscolaire	C	M		
C	Adjoint tech ppal 1re cl	TNC 30.45/35è	Responsable cantine	T	F		

C	Adjoint tech	TNC 31.30/35è	Aide cantine	S	F		
C	Adjoint tech	TNC 33/35è	Agent d'entretien	T	F		
C	Adjoint tech	TNC 12.15/35è	Agent d'entretien des écoles			01/09/2021	En attente de recrutement
Service Technique							
C	Adjoint tech ppal 1re cl	TC	Responsable service technique	T	M		
C	Adjoint tech ppal 1re cl	TC	Agent polyvalent	T	M		
C	Adjoint tech Ppal 2eme cl	TC	Agent polyvalent	T	M		
C	Adjoint tech	TC	Agent polyvalent			16/03/2022	disponibilité
C	Adjoint tech	TC	Agent polyvalent	S	M		
C	Adjoint tech	TNC 28/35è	Agent d'entretien	T	M		

*Temps exprimé en heures

** Aucun temps partiel

Fait à St Benoît-sur-Loire, le 28 février 2022.



Le Maire
Gilles BURGEVIN